

Un animateur périscolaire, extrascolaire

Placé sous la responsabilité du directeur de la Maison de la Jeunesse, vous assurerez l'accueil et l'animation de jeunes âgés de 3 à 11 ans dans le cadre des missions de la Maison de la Jeunesse de Gurgy.

Vous interviendrez : les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi au restaurant scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir à l'accueil périscolaire. Vous n'intervenez pas pendant les vacances scolaires. Le contrat peut être complété par un contrat de remplacement d'un agent deux mercredi sur trois pendant la période scolaire et par des contrats saisonniers sur les vacances scolaires.

Missions :

1. Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs.

Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).

2. Anime le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire

Assurer l'accueil et l'animation des enfants en proposant des activités adaptées en accord avec le responsable du service enfance-jeunesse.

3. Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles

Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.

Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.

Etre médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.

Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses.

Profil :

Ecoute, sens de l'organisation et du relationnel

Valeurs éducatives et pédagogiques

Dynamisme

BAFA obligatoire.

Permis B vivement souhaité.

Expérience souhaitée sur un poste équivalent

Connaissance des techniques d'animation et d'éveil de l'enfant

Connaissances du développement (physique et psychologique) de l'enfant

Capacité à anticiper

Horaires de travail

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 14h et de 15h à 18h30 en période scolaire.

Temps de travail 20.8h annualisé

Possible de compléter le poste avec un remplacement deux mercredis sur trois en période scolaire.

Rémunération

A partir de 1 170 euros bruts pour un 20.8h

Poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2026

Durée : CDD d'un an

Les candidatures sont à transmettre par mail à dgs@gurgy.net avant le 25 septembre 2026